

Étude GfK «Achats à l'étranger 2013»: résultats de l'étude et revendications politiques de la CI CDS

Etat du 21 février 2014

La crise de l'euro et la vigueur du franc suisse qui en découle plus ou moins directement ont entraîné ces trois dernières années une augmentation significative des achats opérés par des Suisses de l'autre côté de la frontière.

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS), qui regroupe les enseignes Migros, Coop, Manor, Denner, Valora et Charles Vögele, a chargé l'institut d'études économiques GfK de réaliser une enquête sur les achats effectués par des Suisses à l'étranger. La première édition de cette enquête, réalisée en 2012, a livré des éléments concrets sur le phénomène du tourisme d'achat en évaluant la nature et le volume. L'édition 2013 fournit des éléments de comparaison révélateurs de l'évolution du phénomène. Cette initiative de la CI CDS vient alimenter le débat sur la question avec des éléments solides et rigoureux.

Le détail des résultats est éloquent:

- Bien que les écarts de prix diminuent, les **achats à l'étranger ont augmenté de 7% en 2013** pour atteindre un niveau record. De plus, les consommateurs suisses ont effectué pour une contre-valeur de quelque 1,2 milliard de francs d'achats en ligne payés en monnaies étrangères (euro, dollar, etc.). Ce chiffre comprend près de 200 millions de francs de marchandises qu'ils sont allés chercher dans des points de retrait en région transfrontalière. Il en résulte un montant total d'environ 10 milliards de francs, qui représente quelque 10% du chiffre d'affaires global du commerce de détail en Suisse.
- **La part du lion**, environ 3,4 milliards de francs, est revenue en 2013 aux denrées alimentaires et aux produits apparentés alimentaires tels que les produits d'entretien et d'hygiène, suivis des chaussures et des vêtements (2,5 milliards de francs).
- L'augmentation est due avant tout aux **achats effectués lors de déplacements entrepris dans ce but** dans les pays limitrophes. En 2013, ces achats ont augmenté de 10% pour atteindre 5 milliards de francs.

- Une **augmentation marquée** des achats à l'étranger a notamment été constatée en **Suisse romande**. Sur les 2,1 milliards de francs au total que les consommateurs romands ont dépensés en 2013 dans le commerce stationnaire au-delà de la frontière, la part résultant d'achats effectués lors de déplacements ciblés s'est accrue de 26% par rapport à l'année précédente.
- L'**impact écologique du tourisme d'achat** est considérable. Une **sensible augmentation du nombre de kilomètres parcourus** a été enregistrée en 2013 (300 millions de kilomètres de plus que l'année précédente). Fait surprenant, les déplacements individuels sur une distance de plus de 100 kilomètres ont fortement augmenté. Les consommateurs effectuent ainsi des trajets plus longs pour aller fréquemment faire des achats au-delà de la frontière. Au total 1,16 milliard de kilomètres sont parcourus dans ce but, ce qui correspond à une émission de 214'600 tonnes de CO₂ – comparable à celle d'une ville de 35'000 habitants – et autant de matières polluantes pour l'environnement et les infrastructures.
- **Les prix plus bas restent le motif principal** des achats à l'étranger, même si les écarts de prix perdent en importance en tant que motif unique.

Dommages pour l'économie nationale

On peut désormais chiffrer les dommages qui résultent de ce phénomène pour l'économie nationale:

- les 10 milliards de francs dépensés par nos compatriotes à l'étranger correspondent potentiellement à 30 000 emplois dans ce secteur à forte main-d'œuvre¹;
- certains achats effectués à l'étranger étant exemptés d'impôts, il en résulte pour la Confédération un manque à gagner de 300 millions de francs en TVA;
- les trajets parcourus par les touristes d'achat génèrent une pollution de 214 600 tonnes de CO₂.

Conclusion

La vigueur du franc a nettement détérioré les conditions générales du commerce de détail suisse ces dernières années. Dans les régions frontalières, la concurrence est un combat inégal, qui neutralise les efforts, pourtant considérables, déployés par les

¹ Dans le commerce de détail suisse, 3000 collaborateurs génèrent en moyenne un chiffre d'affaires d'un milliard de francs.

distributeurs suisses pour augmenter leur productivité. Pour permettre au commerce de détail de rester un poids lourd de l'économie nationale (il emploie quelque 350 000 personnes, soit 1 salarié sur 12, et génère 8% de la valeur ajoutée à l'échelle du pays), il faut lui permettre d'évoluer dans un contexte stable et sain.

Aujourd'hui, les handicaps de la Suisse sont aussi nombreux qu'évidents: horaires d'ouverture restrictifs pour les magasins, contraintes lourdes pesant sur la construction de places de parc, dumping pratiqué par les distributeurs étrangers, obstacles aux importations parallèles. De nouvelles mesures de régulation (taxe sur le littering, consigne ou obligation de recycler les déchets alimentaires), coûteuses et lourdes à mettre en œuvre, menacent de désavantager encore plus le commerce de détail suisse par rapport à ses concurrents étrangers. Il faut que les milieux politiques et économiques et le grand public unissent leurs efforts pour lui offrir un cadre dans lequel il puisse lutter à armes égales avec eux.

Revendications politiques

La CI CDS estime qu'il faut supprimer les entraves tarifaires et non tarifaires au commerce de même que les obstacles à l'importation. Elle œuvre en faveur de l'allègement des règles qui régissent le marché: les distributeurs suisses doivent pouvoir lutter à armes égales contre leurs concurrents étrangers, dans leur propre intérêt et dans celui des consommateurs, tant particuliers que professionnels.

Elle préconise notamment les mesures suivantes.

1.) Suppression des obstacles à l'importation, qui font augmenter les prix:

Le commerce de détail suisse a fait profiter les consommateurs des gains de change obtenus du fait de la vigueur du franc. C'est ce qu'ont constaté le Surveillant des prix et la Comco dans leurs rapports. Certaines différences de prix restent toutefois considérables. Elles reposent, outre la vigueur du franc, sur des entraves au commerce qui nuisent à l'échange de marchandises entre les distributeurs suisses et les fabricants étrangers, à la concurrence et donc à une juste formation des prix.

Il faut réduire les droits de douane de part et d'autre et éliminer les entraves non tarifaires au commerce afin de favoriser la compétitivité, d'augmenter la productivité et, en fin de compte, de faire baisser les prix pour les consommateurs. La CI CDS rejette toute taxation supplémentaire.

a) Mise en œuvre cohérente du droit des cartels existant: la CI CDS reconnaît les problèmes liés aux produits «must in stock» et à ceux qui entraînent des situations de «lock-in». Il arrive que la concurrence intermarques ne fonctionne pas, même sur des marchés ouverts. En cas d'abus, la Comco doit intervenir de façon ciblée. La CI CDS se félicite de ce que la Suisse possède, en matière de cartels, une législation libérale mais pénétrante et souhaite que la Comco la fasse appliquer, notamment par les entreprises qui tentent d'imposer en Suisse des prix excessifs, portant atteinte au pouvoir d'achat des consommateurs.

b) Elimination des obstacles aux importations parallèles: lorsque les produits achetés sur le marché gris doivent être réétiquetés ou même reconditionnés, l'intérêt financier de ces importations parallèles est réduit à néant en raison du surcoût occasionné. Elles n'ont donc de sens, à l'heure actuelle, que lorsque le pays source applique, ce qui est rare, des règles identiques ou comparables en matière de consignes de sécurité, d'étiquetage, etc. Aussi la CI CDS est-elle favorable à la poursuite des efforts de libéralisation. Car même ponctuelles, les importations parallèles ont un effet

positif sur le niveau des prix en Suisse puisqu'elles donnent une indication sur le niveau réel des prix.

c) Cassis de Dijon - éviter la mise à l'écart du marché suisse: la CI CDS continue de défendre le principe du Cassis de Dijon, qu'elle considère comme un moteur pour la concurrence et la diversité des assortiments en Suisse. Ce principe, qui permet aux entreprises de s'approvisionner, en quantité limitée, là où les prix sont les plus intéressants pour elles, est l'expression d'une liberté économique bien comprise. Son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 constitue, avec l'autorisation des importations parallèles, une mesure efficace pour lutter contre les prix excessifs.

2.) Révision de la loi sur les douanes: pas d'incitation supplémentaire au tourisme d'achat

Pour la CI CDS, maintenir des droits de douane élevés pour le commerce et la restauration (en particulier sur le vin et la viande) tout en augmentant les franchises douanières accordées aux particuliers n'a aucun sens. La Confédération doit traiter tous les consommateurs à égalité, qu'ils fassent leur achats en Suisse ou à l'étranger et qu'ils soient professionnels ou particuliers. Et toute consommation doit être soumise à la TVA.

3.) Pas de nouvelles entraves non tarifaires au commerce pour l'économie verte

Il serait vain, pour des raisons tant financières que logistiques, de vouloir imposer l'étiquetage de l'impact écologique des produits et la reprise intégrale des emballages vides. Toute velléité de surréglementation menacerait de bloquer un modèle qui a fait ses preuves: la diversification spontanée. La CI CDS est contre les mesures qui visent à isoler la Suisse.

4.) Non à l'initiative de GastroSuisse

La CI CDS plaide pour le maintien du modèle à deux taux, qui a fait ses preuves, et d'un taux d'imposition réduit pour les biens de consommation courante. Toute augmentation de la TVA sur les denrées alimentaires pénaliserait avant tout les ménages à faibles et à moyens revenus, ce qui ne ferait que renforcer le phénomène du tourisme d'achat. La CI CDS rejette l'initiative populaire de GastroSuisse, qui vise à imposer les prestations de la restauration au taux réduit de 2,4 %.

5.) Révision du droit alimentaire: pas de nouvelles réglementations: pour le commerce de détail, quotidiennement au service des consommateurs, la loi sur les denrées alimentaires revêt une importance capitale. La CI CDS est favorable à l'harmonisation du droit alimentaire suisse avec le droit alimentaire européen, que les relations commerciales internationales rendent indispensable. La

révision en cours crée les conditions nécessaires pour lever les obstacles qui entravent les échanges commerciaux entre notre pays et l'Union européenne.

L'instauration de consignes d'étiquetage différentes de celles de l'UE (comme l'indication de la provenance des matières premières, en discussion au Parlement) entraînerait des entraves techniques au commerce et donc une hausse des prix. Dans le contexte actuel, où la part des achats effectués à l'étranger est considérable, la CI CDS considère que ces pratiques doivent être remises en question.

6.) Libéralisation modérée des horaires d'ouverture des magasins: la CI CDS demande une harmonisation raisonnable des horaires d'ouverture entre cantons et par rapport à l'étranger, sans atteinte ni aux conditions de travail ni à la loi sur le travail. Elle ne veut pas d'une société de consommation tournant 24 heures sur 24. La motion Lombardi, qui demande la création d'un cadre minimal uniforme à l'échelle nationale, va dans le sens de l'harmonisation partielle des horaires d'ouverture des magasins demandée par la CI CDS: les commerçants doivent pouvoir définir eux-mêmes leurs horaires d'ouverture entre 7h00 et 20h00 du lundi au vendredi et entre 7h00 et 19h00 le samedi. Les autres interventions politiques récentes, qui encouragent de nouvelles distorsions de la concurrence et exigent une modification de la loi sur le travail, ne constituent pas des voies envisageables pour la CI CDS.

7.) Facteurs de compétitivité: prise en compte des intérêts du commerce de détail

a) Aménagement du territoire: en matière d'aménagement du territoire, la CI CDS appelle à une planification positive, instrument efficace pour satisfaire les diverses exigences liées à l'utilisation de l'espace et pour permettre un aménagement pérenne du territoire et des voies de circulation tout en préservant l'environnement.

b) Places de parc: la CI CDS ne veut pas de restrictions en matière de parkings ni de mesures de gestion du trafic pour les installations générant un trafic important. Elle appelle à une approche globale et prospective des politiques en matière de transports, d'aménagement du territoire et d'environnement, qui prenne en compte tous les modes de déplacement. Lorsqu'on s'efforce d'emblée d'harmoniser tous ces paramètres, on parvient à réduire pollution et trafic d'une manière efficace et durable.